

**Avis de consultation
Projet QC-2014-01**

Conformément à la décision [D-2011-139](#) de la Régie de l'énergie du Québec, le Coordonnateur de la fiabilité du Québec sollicite les commentaires des entités visées et des intervenants sur des normes de fiabilité et d'autres documents en vue de leur dépôt à la Régie pour adoption ou approbation, selon la nature de chaque document.

Avis est donné

- Aux entités inscrites au registre des entités visées ;
- À la North American Electric Reliability Corporation, inc. (NERC) ;
- Au Northeast Power Coordinating Council, inc. (NPCC) ;
- Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC ;
- À la Régie de l'énergie du Québec.

Documents et normes en consultation :

Conformément à la décision [D-2014-048](#), le Coordonnateur lance une consultation publique sur les normes suivantes :

- EOP-005-2 – Remise en charge à partir de ressources à démarrage autonome ;
- EOP-006-2 – Coordination de la remise en charge du réseau ;
- EOP-008-1 – Perte de fonctionnalité d'un centre de contrôle ;
- IRO-005-3.1a – Coordination de la fiabilité – Exploitation de la journée en cours ;
- MOD-004-1 – Marge de partage de capacité ;
- PER-003-1 – Titres de compétence du personnel d'exploitation.

Chaque norme ou groupe de normes est accompagné d'un document d'information comprenant les éléments suivants :

- Évaluation préliminaire de la pertinence et de l'impact de la norme proposée ;
- Modifications à apporter à d'autres normes ou au glossaire ;
- Dates d'entrée en vigueur proposées.

Période de consultation : du 15 mai 2014 au 12 juin 2014.

Les commentaires doivent être reçus au plus tard à 23 h 59 le 12 juin 2014.

Commentaires

Le coordonnateur de la fiabilité sollicite vos commentaires sur les normes et leurs annexes, l'évaluation préliminaire de la pertinence et de l'impact, les dates d'entrée en vigueur proposées et les modifications à apporter au glossaire. À cet effet, veuillez utiliser le formulaire disponible en ligne sur le site Web du coordonnateur de la fiabilité, à la page Consultation (www.hydroquebec.com/transenergie/fiabilite/consultation.html), en prenant soin d'indiquer clairement sur quel document (et sur quelle section de celui-ci) portent vos commentaires.

De même, le coordonnateur de la fiabilité doit présenter à la Régie de l'énergie une évaluation de l'impact des normes proposées sur les entités visées. Pour l'aider à s'acquitter de cette tâche, veuillez remplir le formulaire prévu à cette fin pour chaque norme ayant un impact sur votre entreprise et ses activités. Ce formulaire se trouve sur la page Consultation du site Web du coordonnateur de la fiabilité. L'exactitude du dossier que le coordonnateur présentera à la Régie repose sur l'information que vous lui transmettrez ainsi.

**Avis de consultation
Projet QC-2014-01**

Séance d'information

Une séance d'information sous forme de webinaire portant les normes faisant partie de ce projet aura lieu le 15 mai 2014. La rencontre se déroulera principalement en français ; toutefois, le coordonnateur de la fiabilité répondra en anglais aux questions posées dans cette langue.

Prochaines étapes

- Séance d'information (webinaire)
- Réponses aux commentaires reçus lors de la consultation publique
- Seconde ronde de commentaires (au besoin)
- Modification des documents et préparation du dépôt à la Régie de l'énergie
- Dépôt des normes et documents pour adoption ou approbation à la Régie de l'énergie